



## **Contribution sur la valorisation de l'engagement étudiant**

# Sommaire

<b>Présentation de la FNESI</b>	<b>3</b>
<b>L'identification de l'engagement</b>	<b>5</b>
Pourquoi s'engager ?	6
Comment s'engager ?	7
<b>L'engagement, quelles plus values ?</b>	<b>8</b>
Pour l'étudiant.e	8
L'engagement : un bénéfice pour les institutions !	11
<b>Valorisation de l'engagement étudiant.e</b>	<b>12</b>
Les absences : une barrière à l'engagement	12
L'engagement en manque de reconnaissance	14
L'engagement dans la formation en soins infirmiers : un retard de plus sur l'université	15
L'engagement au service des étudiant.e.s et des institutions	17

## 1.Présentation de la FNESI

La FNESI est une association de loi 1901 qui agit indépendamment de tout parti politique, de toute confession religieuse et de tout syndicat. Elle a été créée en octobre 2000 pour répondre au manque de représentation des étudiant.e.s infirmier.e.s dans le cadre de leur formation.

Les membres fondateurs de la FNESI ont coordonné les différents mouvements régionaux et nationaux existants et ont permis le rassemblement de plus de 14 000 étudiant.e.s dans les rues de Paris, le 23 octobre 2000. Cette manifestation a donné lieu à l'ouverture de négociations avec le Ministère de l'Emploi et des Solidarités. Ceci aboutissant, par la suite, à la signature d'un protocole d'accord **visant à mieux reconnaître le statut de l'étudiant.e en soins infirmiers, et permettant également d'améliorer sa formation, ses conditions de vie et d'études.**

Depuis, la **FNESI est reconnue comme seule structure représentative des 94 000 étudiant.e.s en soins infirmiers en France.** A ce titre, elle **défend les intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels, des étudiant.e.s en soins infirmiers et exprime leurs positions sur tout sujet les concernant.**

Les étudiant.e.s en soins infirmiers sont aujourd'hui réparti.e.s dans 326 Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur le territoire français. Notre structure les représente auprès des **Ministères de tutelle de la formation** et aussi auprès de tous les partenaires institutionnels impliqués dans celle-ci, notamment les Régions.

**Les étudiant.e.s, responsables associatifs/ves, représentant.e.s de promotion et élu.e.s, doivent être en mesure de s'investir pleinement dans leur formation et dans les missions qui leurs sont attribuées** et répondre ainsi au précepte "Acteur de sa formation" particulièrement utilisé dans les Instituts. Notre ambition est de mettre l'étudiant.e au centre de sa formation, en l'invitant à la découvrir et en initiant des réflexions communes autour de son avenir ainsi que de l'avenir de sa formation. Pour cela les ESI doivent se saisir pleinement des enjeux, des actualités et des possibilités qui s'offrent à eux/elles.

Les associations représentent en cela des vecteurs de l'initiative étudiante ayant pour but **de promouvoir la cohésion, l'entraide et de répondre aux besoins des étudiant.e.s**, valeurs chères de nos études et de notre future profession. Dans le but de les accompagner, la FNESI développe des outils pour mettre en capacité les étudiant.e.s sur la **démarche d'innovation sociale**. A l'occasion de ses événements de formation, tels que le Congrès National ou des week-ends dédiés à la formation, la FNESI propose aux étudiant.e.s des parcours pédagogiques variés pour répondre à leurs besoins et ainsi stimuler **la vie étudiante au sein des Instituts**. Les associations sont **des acteurs de développement de la vie étudiante** grâce à leurs actions de prévention, de solidarité ou même de santé publique. La FNESI développe des projets nationaux, accompagne les associations dans la gestion de projets et met à disposition des kits «clés en mains».

La FNESI conduit une réflexion continue sur la nature et l'organisation de la formation en soins infirmiers, sur la profession d'infirmier.e et plus largement sur les problématiques de santé. Par cette approche, elle a toujours **su être force de proposition et porter une vision d'avenir** sur la société.

## 2. L'identification de l'engagement

Le monde étudiant est étroitement mêlé au monde associatif. En mettant leur dynamisme à profit, de plus en plus de jeunes se rapprochent des associations. L'engagement et le bénévolat sont très subjectifs, et sont propres à chacun.

**Devenir bénévole tout en étant étudiant.e donne la possibilité d'expérimenter des aventures humaines en dehors du cadre des études.**

Lorsque l'on étudie, on cherche à acquérir de nouvelles connaissances et une compréhension accrue du monde professionnel qui nous entoure. Les études en soins infirmiers sont particulièrement intenses à travers l'alternance entre les stages et les unités d'enseignements. Afin de réussir ses études **l'étudiant.e doit être en capacité d'accéder à une vision globale de sa future profession**. La vie étudiante est remplie de différentes richesses qui permettent à l'étudiant.e de se développer **de telle sorte qu'il pourra façonner le monde de demain**.

A l'heure où la profession évolue, l'étudiant.e souhaite avoir une vision moderne de celle-ci et pouvoir ainsi **créer sa propre identité professionnelle pour se réaliser en tant qu'IDE**. C'est à ce moment que l'étudiant.e a la volonté de s'investir dans sa formation, de s'engager bénévolement avec d'autres individus pour une cause commune. Quoi de mieux que de le

faire lors de sa formation, lorsqu'il est en plein apprentissage, moment où il est empli de motivation, d'imagination et d'énergie.

La culture de l'engagement se définit également par la multitude des valeurs apportées dans l'interaction des différents acteurs (étudiant.e.s, formateur/trice.s, direction, institutions, partenaires, politiques...). **Des interactions humaines qui offrent à l'étudiant.e d'autres modes de pensées**, différents points de vue qui l'aideront à **comprendre le monde qui l'entoure** et avoir la possibilité d'y **apporter son propre point de vue**. Les évolutions à travers le temps lui permettent de réaliser que rien n'est acquis, que **tout est en perpétuelle évolution**, et qu'il **peut apporter sa contribution aux changements de demain**. C'est par ses échanges et en étant altruiste que l'étudiant.e va s'épanouir.

"Seul on va plus vite ensemble on va plus loin" la **collaboration est un élément phare de l'engagement étudiant**. Un point de vue ne suffit pas pour apporter une nouvelle vision constructive pour tous. Cela demande de mobiliser des qualités humaines pour pouvoir entendre et comprendre l'autre tout en amenant son point de vue. **Chacun s'élevant par l'échange et le partage de compétences avec autrui**. Un processus qui ne se définit pas par le nombre de personnes engagées mais par les valeurs qui y sont apportées.

**Il n'y a pas de "profils types" pour s'engager**, tout engagement est à valoriser : chacun s'engageant à sa façon dans ses missions en fonction de ses propres objectifs. Ce n'est pas le temps, mais les valeurs consacrées à l'engagement qui importent. L'engagement est culturel, il vient d'une envie de se réaliser, de se recréer et d'innover à travers diverses actions ou projets.

## A. Pourquoi s'engager ?

Nous nous engageons sans réelles attentes mais avec des objectifs, pour une aventure humaine qui se vit à plusieurs tout en ayant des responsabilités différentes. **Être ensemble pour des objectifs communs demande d'être bien organisé**. S'engager permet de développer de nouvelles compétences qui serviront dans différents contextes de la vie courante aussi bien personnelle que professionnelle.

**Certains s'engagent également par cercle vertueux** : un.e étudiant.e ayant reçu.e l'aide d'un pair engagé.e aura généralement à son tour la volonté d'apporter son aide. Certains vont le faire de prime abord parce qu'ils se sentent redevables, d'autres parce qu'ils ressentent le besoin de **faire perdurer cette entraide qui leur a été si positive**.

D'autres **ESI s'engagent spontanément devant des obstacles infranchissables pour un.e étudiant.e isolé.e** mais qu'il devient possible de surmonter en groupe et avec des statuts particuliers.

De plus la majorité des étudiant.e.s s'engagent pour **réduire les injustices et inégalités** (amélioration de la qualité vie étudiante, tutorat, ...) auxquels ils/elles sont confronté.e.s directement ou indirectement. L'engagement tient sa richesse de nombreuses valeurs, ayant comme fondement l'ouverture à l'autre.

L'étudiant.e peut également être amené.e à **vouloir porter la voix des étudiant.e.s**, représenter et agir pour ses pairs. Issu d'un processus démocratique, il gagne sa légitimité via son élection. Toujours dans cette volonté de donner de soi il va ainsi pouvoir parler en leur nom.

Aujourd'hui, **1 français sur 4 fait du bénévolat** ou est impliqué dans une ou plusieurs associations<sup>1</sup>. En effet, en France la culture de l'engagement est importante dans tous types d'associations, par volonté d'agir pour les autres. **Elle se doit de perdurer, car elle contribue à entretenir la bienveillance entre les individus.**

## B. Comment s'engager ?

Les étudiant.e.s en soins infirmiers voient s'offrir à eux plusieurs modalités d'engagement. Tout d'abord **les élus de promotions**, engagement "officiel" reconnu et obligatoire dans chaque IFSI. Trop souvent nommés délégué.e.s à tort, cela dénigre leur engagement et la plus-value qu'ils peuvent apporter dans leur promotion, avec par exemple leur voix décisionnelle dans les sections pédagogiques et disciplinaires depuis le texte de loi sur la gouvernance des IFSI du 17 avril 2018.<sup>2</sup>

Au delà de ces engagements cadrés légalement, il existe divers autres types d'engagement à l'initiative de l'étudiant.e :

En s'engageant, par exemple, dans **l'associatif à l'IFSI par la création de projets** pour améliorer la vie quotidienne des étudiant.e.s ou en prodiguant des séances de révisions en devenant **tuteur, apportant son soutien à ses pairs en difficultés** pour pouvoir appréhender au mieux les cours théoriques.

Considérés et validés dans certains IFSI, ils ne font pourtant pas toujours l'unanimité auprès des administrations **bien qu'ils aient la possibilité d'apporter une richesse aux étudiant.e.s comme aux instituts.**

Mais l'engagement ne s'arrête pas à l'IFSI. Les étudiant.e.s peuvent avoir de multiples **activités de bénévolat** : par exemple dans des associations caritatives (Téléthon, Nez pour sourire, l'Hôpital des nounours, ... ) afin d'y récolter de l'argent ou en aidant les plus démunis lors de repas solidaires. Ils peuvent également faire partie d'associations

1

[https://www.francebenevolat.org/sites/default/files/DOCUMENTATION/ETUDE\\_Evol%20b%C3%A9n%C3%A9volat%20associatif%20en%202019\\_DEF.pdf](https://www.francebenevolat.org/sites/default/files/DOCUMENTATION/ETUDE_Evol%20b%C3%A9n%C3%A9volat%20associatif%20en%202019_DEF.pdf)

2 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036819285&categorieLien=id>

sportives ou encore d'associations environnementales en participant à des actions en faveur du climat ou en en faisant la promotion.

Même dans son cursus de stage, un.e étudiant.e peut faire valoir son engagement par la **réalisation d'un stage humanitaire**, projets de plus en plus fréquents.

Non exhaustifs, ces exemples montrent que **chaque étudiant.e peut exprimer son engagement de diverses manières**.

### 3. L'engagement, quelles plus-values ?

#### A. Pour l'étudiant.e

**Ces multiples engagements ont tous une plus-value unique** mais ont néanmoins beaucoup de points communs. Au niveau personnel cela permet de découvrir de nouvelles activités, de nouveaux publics, voir même **de nouvelles passions ou compétences menant à un épanouissement personnel** plus important.

Certaines actions caritatives, ainsi que les stages humanitaires **mobilisent des compétences étroitement liées à celles de notre profession**. Ils vont asseoir notre projet et enrichir notre parcours professionnel par nos expériences auprès de publics différents, avec des relationnels particuliers. **Apportant ainsi à l'étudiant.e des valeurs fondamentales à notre profession** comme l'écoute, le savoir vivre ensemble et la bienveillance auprès de personnes en détresse.

Beaucoup d'étudiant.e.s engagé.e.s avancent que leur engagement a donné **un sens plus concret à leurs études** et les poussent à **devenir acteurs de la formation**. Grâce à cette remotivation ils s'impliquent plus fortement dans leurs études ou plus globalement dans leur vie de tous les jours.

L'engagement permet à l'étudiant.e de grandir personnellement, cet ensemble d'expériences en dehors de la "norme" va enrichir son parcours et le faire grandir qu'elle qu'en soit l'échelle. Il/elle va ainsi gagner en maturité dans sa vie personnelle, en collectivité et dans ses interactions avec l'autre.

Néanmoins la plupart des engagements **permettent de découvrir des activités que nous n'aurions pas pensé exercer** : analyse des textes de droits, finances, organisation d'événements, planification d'une équipe, formation des pairs, rendez-vous avec des instances dirigeantes, sont autant de portes qui s'ouvrent aux étudiant.es grâce à leur engagement et vont **développer leurs compétences dans des domaines qu'ils/elles réutilisent quasiment tous pour créer leur projet de vie** personnelle ou professionnelle.

**Au delà du bénéfice en compétences personnelles, cela va favoriser nos compétences en tant qu'ESI.**

Un.e étudiant.e qui va aider ses pairs à réviser va asseoir ses connaissances et pratiquer la compétence 10 : "Informer et former des professionnels et des personnes en formation".

**La plupart des engagements permettent également de se former auprès de la FNESI** par des weekend de formations, lors des événements nationaux ou aux CARE (congrès d'accompagnement régionaux des élus) **pour améliorer leurs compétences et connaissances** (organisation système de santé, sur la profession, l'organisation de notre formation, comment monter des projets ...) **qui ne s'arrêtent pas à leur engagement!** Ces compétences vont également toucher les élus et membres d'associations étudiantes, qui leurs permettront de connaître, appréhender et comprendre le fonctionnement de l'IFSI ou des institutions publiques et donc **d'informer au mieux les ESI** des avancées et modifications éventuelles.

Néanmoins, **la transmission de savoirs n'est pas innée, c'est pourquoi la FNESI propose des formations aux étudiant.e.s souhaitant être formateur/trice.s** : apprendre à adapter le contenu et à vulgariser les informations trop complexes sans en perdre le sens premier ; instaurer un climat de confiance en créant une réelle dynamique de groupe, savoir animer et rendre le sujet intéressant, apprendre à faire interagir...

**Apprendre à apprendre permet également aux étudiant.e.s d'approfondir leurs propres savoirs, d'asseoir leurs connaissances et de leur faire gagner en confiance.**

Ainsi en stage on peut voir pour la plupart une nette amélioration de leur organisation et de leur rapport à l'équipe, une meilleure compréhension des droits et devoirs, des normes, de l'organigramme de la structure etc...

Lors des stages humanitaires les étudiant.e.s se retrouvent dans des situations où chacun.e va devoir puiser dans ses ressources pour affronter des difficultés physiques et morales bien supérieures aux conditions des stages métropolitains. Les valeurs inculquées à l'IFSI sont souvent mises à mal devant la précarité et les cultures différentes, **passant donc d'un versant très théorique à une application humaine et enrichissante poussant l'étudiant à se professionnaliser dans sa prise de décision et son rapport à l'autre.**

Cette amélioration est également due au partage de compétences et d'informations entre les étudiant.e.s. L'engagement permet de se créer un réseau et d'échanger avec des acteurs de tous horizons facilitant ainsi le partage d'expériences et donc une adaptabilité et une compréhension accrues des situations. **Cela offre à l'étudiant.e un prisme de vision différent lui permettant de prendre du recul en stage** par exemple en cas de litige, grâce à la compréhension des droits, des actualités et des difficultés de l'établissement. Il peut relativiser et comprendre que le problème ne vient pas forcément de lui mais d'une gestion d'effectif, d'une communication erronée dans le service etc. Lui permettant ainsi de s'y



adapter et d'éviter un impact trop important sur son stage et ses apprentissages, **tout en continuant de remettre en question son positionnement et ses pratiques.**

Nos formateurs nous rappellent, de plus, régulièrement, que nous sommes dans une formation professionnalisante ce qui explique l'alternance des cours théoriques et des stages pratiques. **L'engagement est une manière efficace de se professionnaliser**, les prises de décisions et l'organisation pouvant avoir d'importants impacts et entraînant une prise de responsabilité pour l'étudiant.e. Lors d'une prise de décision en assemblée générale ou en section, il faut pouvoir porter des positions pour tous les étudiant.e.s, et **pouvoir les représenter efficacement en faisant passer l'intérêt de tous avant le sien.**

Une fois un engagement pris les autres comptent sur l'étudiant.e et attendent des résultats, entraînant une obligation morale de justesse des propos.

Ainsi, un.e élu.e de promotion ou un associatif se doit de savoir utiliser les bons textes de loi et vérifier leurs sources quand un tuteur doit s'assurer de la véracité des informations dispensées aux étudiant.e.s .

**L'alternance entre cours théoriques, pratique et vie personnelle demande une organisation toute particulière.** Elle est **accentuée lors de la prise d'engagement.** L'étudiant.e ne peut plus se laisser porter et réagir pour ses partiels ou ses démarches de soin quelques jours auparavant et doit ainsi planifier à l'avance ses différentes tâches tout en sachant s'adapter en cas d'urgence. Une "simple" séance de tutorat de 2 heures nécessite de mettre en lien les emplois du temps des différentes promotions, puis une révision du cours, création de l'outil pédagogique (QCM, fiche , diapo...), communication au préalable, réservation d'une salle, coordination avec les formateurs, sont autant d'éléments à répéter pour chaque séance. Autre exemple, La semaine du bien-être, projet proposant des activités de Bien Être (massage, yoga, sophrologie, petit déjeuner, moment de cohésion,...) a été réalisée dans une vingtaine d'IFSI cette année. Elle nécessite environ 3 à 6 mois de travail pour trouver les différents intervenants, les salles, les produits, faire de la communication...

**Ces qualités d'organisation et de délégation sont essentielles dans notre profession** au coeur de l'interprofessionnalité où ici le/la patient.e remplace l'étudiant.e.

D'autre part, des actions de santé publique vont permettre à l'étudiant.e de mobiliser tout un panel de savoirs et compétences. L'action va dans un premier temps lui permettre d'approfondir ses connaissances sur le sujet : une maladie en particulier, la prévention, sensibilisation.... Il va dans un second temps étudier son public cible, mobilisant ainsi de nouveaux acteurs et de nouvelles compétences, tout en appréhendant les difficultés gravitant autour de son projet. **Cette démarche va entraîner une professionnalisation de l'étudiant.e.**

**L'expérience de tuteur et le positionnement de formateur par les pairs permet également une première approche de l'andragogie** (pratique de la formation dispensée aux adultes). Il permet ainsi un meilleur encadrement des étudiant.e.s une fois devenu professionnel.le. Ayant déjà eu affaire aux interrogations étudiantes, le professionnel sera plus à même de

trouver le bon positionnement pour valoriser l'étudiant.e et ses connaissances. De plus, avoir déjà été en contact avec des étudiant.e.s qui n'ont pas toutes les compétences et connaissances **développe l'indulgence, la patience et l'ouverture d'esprit**. Le tout afin de l'accompagner et le soutenir au mieux.

## B. L'engagement : un bénéfice pour les institutions !

**L'engagement étudiant a également des retombées positives sur l'établissement.** En effet la plupart de **leurs actions permettent une meilleure réussite des étudiant.e.s** avec les actions mises en place **de façon explicite comme le tutorat** (11 à 17% de chance en plus de réussite d'après les résultats des différents tutorats adhérents à la FAGE).

Il peut également le faire de **façon implicite au travers d'actions qui promeuvent le bien être étudiant**. En effet d'après l'enquête "Mal être étudiant: il est temps d'agir", sortie en 2017, "78,2% des ESI se déclarent tout le temps ou souvent stressés"<sup>3</sup>. Ce stress néfaste pour la concentration augmente le risque d'erreurs en stage et nuit à la réussite des examens.

**Des étudiant.e.s mieux dans leur peau et dans leur tête sont des étudiant.e.s qui pourront plus facilement se pencher sur leurs études et ainsi mieux réussir.**

**Les étudiant.e.s engagé.e.s deviennent généralement des personnes ressources et relais pour leurs pairs.** Chaque étudiant.e peut se tourner vers eux pour trouver du soutien, des réponses à ses questions, être rassuré.e ou orienté.e plus efficacement vers des professionnels compétents grâce à leur réseau de contacts qui s'agrandit au fur et à mesure des projets et de leur implication.

Ce rôle **favorise la fluidité et l'exactitude des informations transmises** évitant la multiplication des interlocuteurs et la désinformation. Avoir des étudiant.e.s engagé.e.s au sein de son établissement c'est **avoir un vivier de connaissances et une ressource de compétences extra-cursus à disposition de tous**.

Les étudiant.e.s engagé.e.s vont ainsi pouvoir donner des clés de compréhension et de lectures aux ESI sur leur formation et servir parfois de médiateur/trice.s entre les formateur/trice.s, la direction et les étudiant.e.s.

**Permettre aux étudiant.e.s de s'engager c'est investir leur réussite, leur épanouissement et ainsi contribuer à leur émancipation.**

**L'ensemble de ces activités vont permettre aux IFSI de rayonner** : si une association crée des projets innovants elle va faire parler d'elle et son image positive sera rattachée à celle de son institut. Par exemple l'IFSI de Pontchaillou à Rennes a organisé une semaine du bien être animée par des étudiant.e.s qui ont fait un large plan de communication sur les réseaux

---

<sup>3</sup> d'après le dossier "Mal être étudiant: il est temps d'agir" de la FNESI disponible sur : [http://fnesi.org/wp-content/uploads/2017/09/FNESI\\_DP\\_Bien-%C3%AAtre\\_ESI.pdf](http://fnesi.org/wp-content/uploads/2017/09/FNESI_DP_Bien-%C3%AAtre_ESI.pdf)

sociaux. Le projet à été repris par la presse<sup>4</sup>, entraînant une reconnaissance et une identification de l'association et de l'IFSI, augmentant ainsi son attractivité ! C'est également le cas avec les projets humanitaires qui, généralement, figurent dans un article de presse locale avant chaque départ. **L'engagement associatif permet de faire une communication positive de l'établissement, fait plutôt rare dans le domaine de la santé à ces derniers temps.**

A l'heure où l'offre de formation s'est homogénéisée sur la plateforme Parcoursup, mettant en concurrence les 326 IFSI français, les modalités hors-cursus sont devenues plus que jamais un critère de choix d'établissement. Ainsi les instituts vont pouvoir se démarquer à travers des activités qui vont influencer directement sur le choix des prochain.e.s candidat.e.s. Bien des critères peuvent susciter un intérêt chez les étudiant.e.s : la signature de la charte Erasmus +, la vie étudiante ou encore les mentions tutorat. Ces aspects ont un impact direct sur le fonctionnement de l'établissement et ont donc tout intérêt à avoir une place dans la politique de celui-ci.

**Des IFSI utilisent d'ors et déjà ces mentions amenant un impact positif sur leur visibilité. Or les étudiant.e.s à l'origine de cette visibilité n'ont ni reconnaissance ni valorisation spécifique.**

## 4. Valorisation de l'engagement étudiant

### A. Les absences : une barrière à l'engagement

**S'engager demande du temps, beaucoup de temps** et bien souvent cela met les étudiant.e.s en porte-à-faux lors de leurs études, la loi autorise 20% d'absence maximum par stage sur un total de 10% sur toute la formation ainsi que 12 jours d'absence justifiés au cours d'un même semestre. On ne peut pas s'absenter sans justificatif défini dans le référentiel.

**Cette franchise d'absence n'étant pas modulable et étant initialement prévue pour les arrêts, beaucoup d'étudiant.e.s se retrouvent face à un dilemme** en utilisant leurs jours d'absence pour leur engagement. Si l'étudiant.e a des absences autres (exemple : arrêt maladie) il/elle est forcé.e d'assister aux cours théoriques tout en étant malade ou bien de sacrifier son engagement personnel au risque de se voir invalider sa formation. **A l'initiative de certain.e.s directeur/trice.s, des absences exceptionnelles sont octroyées aux étudiant.e.s afin de ne pas mettre leur formation en porte-à-faux.** Ces initiatives trop peu nombreuses se doivent d'être généralisées à tout.e étudiant.e. qui s'engage.

<sup>4</sup> Actupole disponible sur : [http://risevision.ifchureennes.fr/wp-content/uploads/actupole\\_juin-2019.pdf](http://risevision.ifchureennes.fr/wp-content/uploads/actupole_juin-2019.pdf)

Nous voulons ainsi :

- **La création d'une franchise d'absence supplémentaire pour les étudiant.e.s engagé.e.s.**
- **La création d'un contrat pédagogique stipulant les modalités dans lesquelles les absences exceptionnelles pourront être accordées.**

D'autre part, la reconnaissance de l'engagement permettrait également de **lutter contre les visions négatives de l'absence en stage pour effectuer son engagement**. Ces moeurs sont décourageantes pour les étudiant.e.s voulant s'engager ! En effet le planning de stage est souvent abordé dès le premier jour amenant l'étudiant.e engagé.e à commencer son stage en demandant des jours d'absence. Très souvent mal vu, **l'étudiant.e s' en trouve stigmatisé.e voir discriminé.e**, biaisant ainsi son rapport à l'équipe et sa progression au cours du stage. Ici aussi, beaucoup d'étudiant.e.s se voient dans l'obligation de faire un choix entre participer à un événement lié à sa fonction<sup>5</sup> et donc s'absenter en stage en risquant de se mettre à dos l'équipe et/ou la cadre et l'IFSI, ou bien donner encore plus de son temps personnel et enchaîner stage et engagement comme beaucoup le font amenant à un degré de fatigue supplémentaire à celui prodigué par la formation : *"75,4% se déclarent être épuisé.e.s physiquement, dont 14,4% tout le temps"*<sup>6</sup>.

Nous voulons ainsi :

- **La création de fiche de liaison, par le/la formateur/trice référent.e, entre l'IFSI et le lieu de stage permettant d'explicitier le projet de l'étudiant.e, facilitant le dialogue tripartite entre ce.tte dernier.e, l'IFSI et le lieu de stage**
- **L'inclusion des modalités d'accueil de l'étudiant.e engagé.e dans la formation des tuteurs de stage**

**Toutes les associations déclarées en préfecture peuvent fournir des ordres de mission mais la plupart des directions ne les reconnaissent pas comme légitimes.** Ils reconnaissent ceux de la FNESI<sup>7</sup> pour sa représentativité et son poids politique. Le temps de travail est propre à chaque association et ne doit en aucun cas être jugé selon le bon vouloir des administrations, mettant en avant un manque de reconnaissance et de considération. **Les seules instances pouvant juger de la validité ou non d'une association sont la**

<sup>5</sup> formation, séminaire, congrès, section pédagogique ou disciplinaire, rendez vous institutionnels, réunions diverses, séances de tutorat ....

<sup>6</sup> d'après le dossier "Mal être étudiant: il est temps d'agir" de la FNESI disponible sur :

[http://fnesi.org/wp-content/uploads/2017/09/FNESI\\_DP\\_Bien-%C3%AAtre\\_ESI.pdf](http://fnesi.org/wp-content/uploads/2017/09/FNESI_DP_Bien-%C3%AAtre_ESI.pdf)

<sup>7</sup><https://mail.google.com/mail/u/1?ui=2&ik=35009ff88a&attid=0.1&permmsgid=msg-f:1636763726990785776&th=16b6f3f01087bcf0&view=att&disp=safe&realattid=16b6f3ad8becb4507332>

**préfecture et le tribunal administratif.** Les ordres de mission doivent par ailleurs être en mesure d'entrer dans le cadre des absences justifiées alinéa 8 de l'annexe 1 : "Participation à des manifestations en lien avec leur statut d'étudiant et leur filière de formation"

Nous voulons ainsi :

→ **Que chaque association reconnue en préfecture soit en mesure de délivrer des ordres de missions permettant aux étudiant.e.s de s'absenter pour leur engagement.**

## B. L'engagement en manque de reconnaissance

**La validation d'acquis d'expérience se fait pour l'instant uniquement sur les études préalables alors qu'il n'est pas le seul moyen d'acquérir des compétences et savoirs.**

Les compétences et connaissances recherchées chez un.e infirmier.e s'entrecroisent avec d'autres professions et passions. C'est en ce sens que l'on trouve beaucoup de sapeurs pompiers, de reconversions, de titulaires du bafa... dans les promotions d'ESI. **Ils doivent malheureusement trop souvent arrêter leurs activités personnelles devant le manque de flexibilité et la charge de travail que demande le référentiel.**

Dans le cas des pompiers : pourquoi ne pas leur apporter la validation de l'unité d'enseignement de soins d'urgence par validation d'acquis d'expérience en leur permettant d'effectuer leur activité en tant que pompier sur ces créneaux ?

De plus ils ont pour la plupart déjà la formation geste et soin d'urgence mais sont contraints de la suivre à nouveau. Cette formation, qui dure deux jours, pourrait être remplacée par des formations plus poussées qu'ils pourraient effectuer chez les pompiers, ou tout simplement par du temps de pratique. **Ce temps serait bénéfique pour l'étudiant.e, le futur professionnel et la prise en soins des patients.**

D'autre part nous avons vu qu'un grand nombre de compétences et connaissances peuvent être mobilisées autrement que dans le cadre de la formation, par exemple, les cours théoriques sur la compétence 10 : formation d'un stagiaire, pourraient être validés et remplacés pour les tuteurs par un créneau de préparations de leurs séances. **Certaines heures de cours théoriques ou temps de TPG (travail personnel guidé) pourraient donc être rendues remplaçables par des heures d'engagements.**

**Nous voulons :**

- Un assouplissement du référentiel permettant des validations d'unité d'enseignement par acquis d'expérience
- La validation d'unités d'enseignement via l'engagement avec des modalités claires comme il est prévu dans le code de l'éducation nationale <sup>8</sup>

## C. L'engagement dans la formation en soins infirmiers : un retard de plus sur l'université

Le 5 juillet 2018, Madame Frédérique Vidal ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a rappelé que **"les étudiants infirmiers sont des étudiants comme les autres"**. Nous demandons donc à **avoir la même reconnaissance de nos engagements que chaque étudiant.e de l'enseignement supérieur**, avec en premier lieu une ambition politique de la part des institutionnels à considérer l'engagement des ESI. Cette reconnaissance passe notamment par la délivrance de l'attestation au diplôme déjà **mise en place dans certains instituts** mais **de façon trop marginale : de nombreux IFSI se montrent réticents par peur de l'inconnu et du non officiel.**

Notre diplôme étant délivré par la DRJSCS, les quelques IFSI ayant la volonté de valoriser l'engagement étudiant en apposant une mention<sup>9</sup> sur leur diplôme s'en retrouvent bloqués par des contraintes organisationnelles. C'est en ce sens que **nous souhaitons que le diplôme soit délivré par l'université, nous donnant accès à cette reconnaissance qui y est déjà institutionnalisée.**

Cela permettrait aux étudiant.e.s d'avoir une preuve de leur engagement et des leurs compétences qui en découlent, utiles dans l'éventuelle recherche d'un futur emploi, ou dans la poursuite d'études.

Beaucoup d'étudiant.e.s découvrent dans leur engagement de nouvelles passions mobilisant de nouvelles compétences. **Le manque de reconnaissance officielle de celles-ci est un frein considérable à la potentielle spécialisation de l'étudiant.e.** Dans la profession infirmière toute spécialité est utile tant le champ d'exercice est large. Cette mention au diplôme

<sup>8</sup> Legifrance, article D611-9 disponible sur :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?jsessionid=8F88FAF7CED75E2BB48F60024E12D808.tplqfr23s\\_3?idSectionTA=LEGISCTA000034745860&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20190304&fbclid=IwAR0K0ceawf78HAjCaffl\\_04j\\_sNUqPrqycKvbYq9QS09sWhpuCLU2EL-ewao](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?jsessionid=8F88FAF7CED75E2BB48F60024E12D808.tplqfr23s_3?idSectionTA=LEGISCTA000034745860&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20190304&fbclid=IwAR0K0ceawf78HAjCaffl_04j_sNUqPrqycKvbYq9QS09sWhpuCLU2EL-ewao)

Legifrance, article L611-11 disponible sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000033939002&dateTexte=&categorieLien=cid>

<sup>9</sup> avec pour mention : l'engagement associatif, l'engagement humanitaire, la fonction d' élu ou la fonction de tuteur



pourrait donc permettre de continuer à se spécialiser dans la continuité de notre engagement.

Nous voulons :

- **Une institutionnalisation de la délivrance d'une attestation au diplôme suite à un engagement**
- **La délivrance du diplôme par l'université, donnant accès à la mention au diplôme**

Les formations intégralement gérées par l'université ont la possibilité d'accorder un supplément au diplôme notamment en faisant voter des modalités en commission de formation et de vie étudiante. Le supplément au diplôme permet une acquisition d'unités d'enseignements optionnelles apportant des European Credits Transfer System (ECTS) ayant une valeur européenne permettant ainsi de reconnaître l'activité extra-scolaire produite par l'étudiant.e. **Il est donc normal que dans le processus d'universitarisation actuel de notre formation, une reconnaissance équivalente soit apportée aux ESI.**

Cette modalité, apportant de la reconnaissance, influe sur les motivations à s'engager et à donner pour autrui, qualité essentielle de notre profession. De plus les autres tutorats de santé sont bien plus reconnus que le permet l'aspect législatif. En effet les administrations en question ayant saisies l'intérêt pour leur structure de travailler en collaboration avec les étudiant.e.s engagé.e.s, leurs fournissent l'intégralité du matériel nécessaire à la réalisation de leurs actions, leurs accordent des absences exceptionnelles et une rémunération. Ils gravent ainsi dans le marbre la reconnaissance de leurs actions.

Nous voulons :

- **Que la formation en soins infirmiers soit intégrée de manière organique et gérée pleinement par l'université.**
- **Que chaque étudiant.e engagé.e en faisant la démarche, puisse avoir accès au supplément au diplôme**

## D. L'engagement au service des étudiant.e.s et des institutions

**Ces différentes mesures permettraient de favoriser l'implication des étudiant.e.s et de resserrer le lien déjà étroit entre reconnaissance, épanouissement et réussite.** Les établissements pourraient intégrer les étudiant.e.s engagé.e.s dans la création du projet pédagogique de l'institut en allant plus loin qu'une présence en section de vie étudiante ou en ICOGI (Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut).

Cette dernière passe par **la promotion de l'éducation populaire et d'une collaboration entre les étudiant.e.s et les formateur/trice.s afin de passer de la pédagogie à l'andragogie et faire de cette formation une réelle formation professionnalisante.** Développant des infirmier.e.s plus spécialisé.e.s, compétent.e.s et qui font de la profession infirmière une passion : **"on ne sait pas pourquoi on devient infirmier.e mais on sait pourquoi on le reste !"**

Nous voulons :

→ **L'inclusions des étudiant.e.s dans les projets pédagogique des instituts**



Récapitulatif des positions de la FNESI :

- La création d'une franchise d'absence supplémentaire pour les étudiant.e.s engagé.e.s.
- La création d'un contrat pédagogique stipulant les modalités dans lesquelles les absences exceptionnelles pourront être accordées.
- La création de fiche de liaison, par le/la formateur/trice référent.e, entre l'IFSI et le lieu de stage permettant d'explicitier le projet de l'étudiant.e facilitant le dialogue tripartite entre ce/tte dernier.e, l'IFSI et le lieu de stage
- L'inclusion des modalités d'accueil de l'étudiant.e engagé.e dans la formation des tuteur/trice.s de stage
- Que chaque association reconnue en préfecture soit en mesure de délivrer des ordres de missions permettant aux étudiant.e.s de s'absenter pour leur engagement.
- Un assouplissement du référentiel permettant des validations d'unité d'enseignement par acquis d'expérience
- La validation d'unités d'enseignement via l'engagement avec des modalités claires comme il est prévu dans le code de l'éducation nationale
- Une institutionnalisation de la délivrance d'une attestation au diplôme suite à un engagement
- La délivrance du diplôme par l'université, donnant accès à la mention au diplôme
- Que la formation en soins infirmiers soit intégrée de manière organique et gérée pleinement par l'université.
- Que chaque étudiant.e engagé en faisant la démarche puisse avoir accès au supplément au diplôme
- L'inclusion des étudiant.es dans les projets pédagogique des instituts